

Le mépris des syndicats pour le partenariat social

La responsabilité solidaire s'inscrit dans la tendance à l'élargissement du périmètre d'action de l'Etat sur le marché du travail.

MARCO TADDEI*

Victoire syndicale. Après le Conseil des Etats, la Chambre du peuple vient également de se prononcer en faveur de la responsabilité solidaire. La solution proposée oblige l'entrepreneur contractant à se porter garant des conditions de travail et de salaire de tous les sous-traitants lui succédant dans une chaîne contractuelle dans les secteurs de la construction, du génie civil et du second œuvre. Une décision aux coûts administratifs incalculables. Victoire à la Pyrrhus donc. voire même un échec pour le partenariat social puisque, adoptée en toute hâte aux Chambres fédérales, cette forme de responsabilité élargie, qui est rejetée par le secteur de la construction, ne repose pas sur un accord préalable entre patronat et syndicats. Reste à espérer que le SECO associera les milieux concernés à l'élaboration de l'ordonnance d'exécution des nouvelles dispositions légales. L'introduction de la responsabilité solidaire s'inscrit dans une tendance observable depuis la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes et qui voit le périmètre d'action de l'Etat envahir subrepticement le marché du travail. Depuis 2004, la peur du «plombier polonais» a notamment conduit à l'adoption de la loi sur les travailleurs détachés, à l'instauration de commissions tripartites, à la hausse du nombre de contrat-types de travail et à l'explosion des inspections dans les entreprises et sur les chantiers (plus de 30.000 en 2011).

Malgré des effectifs en baisse, les syndicats renforcent leur influence. Leurs revendications sont couronnées de succès: la loi remplace le contrat, le tripartisme les relations bilatérales. Mais cela ne semble pas leur suffire. Enivrés par leurs triomphes, ils réclament encore davantage de réglementations législatives en recourant aux armes de la démocratie directe.

Après l'initiative populaire de Travail.Suisse sur les six semaines de vacances, voici le texte de l'Union syndicale suisse (USS) sur les salaires minimums.

En parallèle, un soutien actif est apporté à l'initiative populaire «1:12 - Pour des salaires équitables», qui prône l'intervention de l'Etat dans la politique salariale des entreprises. L'initiative «Pour un revenu de base inconditionnel», garantissant à tous de «mener une existence digne», est accueillie favorablement. Citoyennes et citoyens de bonne volonté, unissez-vous, en suivant le catéchisme syndical une société du partage et sans classes vous est promise, sous l'œil bienveillant de l'Etat. Le dépassement du capitalisme, tant rêvé par les camarades socialistes, verra enfin le jour.

A l'heure où la paix du travail fête ses 75 ans, les revendications de l'USS en faveur de salaires minimums fixés par la Confédération, résonnent comme une déclaration de guerre contre le partenariat social. Doit-on rappeler qu'à l'heure actuelle 1,8 millions de travailleurs sont soumis à 620 CCT dans notre pays? Une telle offensive foule aux pieds les principes de la bonne foi, de la confiance mutuelle, de l'autorégulation, de la décentralisation des négociations et de l'autonomie tarifaire, qui sont au cœur de ce mode de régulation sociale et qui ont fait son succès depuis 1937.

Céder aux lubies éstatistes des syndicats, c'est non seulement vider le partenariat social de son contenu. C'est également restreindre le développement et le potentiel d'innovation des entreprises. C'est transformer notre tissu économique composé de PME, infiniment diverses et flexibles, en une armée d'entités semblables. C'est, à terme, tuer l'esprit d'entreprise et la concurrence, moteurs de notre prospérité.

* Usam

LES REVENDICATIONS SYNDICALES EN FAVEUR DE SALAIRES MINIMAUX FIXÉS PAR BERNE RÉSONNENT COMME UNE DÉCLARATION DE GUERRE POLITIQUE.

Les leçons de la monnaie unique pour l'Asie de l'Est

Brusquer le processus d'intégration financière et monétaire serait vain. Il faut créer un cadre institutionnel adéquat.

JON-WHA LEE*

Les pays de l'Asie de l'Est ne sont pas prêts d'adopter un régime de changes fixes régional ni une union monétaire à devise unique dans un avenir immédiat, étant donné la grande diversité de conditions économiques et politiques de la région. Mais il est possible que d'ici quelques décennies, les pays de la région mettent sur pied des institutions dans le but de promouvoir l'intégration financière, le même type d'organisme de surveillance que les banques de l'Union européenne sont en train de créer.

Il est toutefois opportun pour les décideurs politiques d'Asie d'essayer d'améliorer dès maintenant des mécanismes de coopération conçus pour prévenir et gérer les crises. La multilatéralisation de l'initiative de Chiang Mai (MICM) de l'ANASE+3 présente des perspectives prometteuses - les 10 membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est augmenté de la Chine, du Japon et de la Corée du Sud. Ce fonds régional de réserve de 120 milliards \$ a été lancé en 2010 pour assurer la liquidité à court terme aux États membres en cas d'urgence.

L'ANASE+3 est maintenant en train de renforcer la MICM en doublant la taille totale du fonds à 240 milliards \$. Le groupe a également accepté d'assouplir les critères de la MICM en abaissant de 80 à 70% la part minimale du financement de crise devant être associée au programme de prêts du Fonds monétaire international. Le fonds de la MICM n'a pas encore fait ses preuves en situation de crise. À ses débuts, il ne sera pas en mesure d'assurer un soutien d'urgence adéquat au bon moment et d'une façon souple. Le fonds de 240 milliards \$ est de taille modeste et ne représente que 1,5% du PIB de la région. L'expérience européenne laisse croire qu'un plus grand soutien financier est nécessaire pour contrer des

chocs systémiques de grande ampleur. Contrairement au FMI ou au Mécanisme européen de stabilité, les contributions de la MICM sont administrées par les autorités des États membres qui ont le choix de contribuer ou non à une demande de fonds.

Tout laisse croire que le rôle de la MICM serait particulièrement limité en cas de choc systémique ou de conflit politique entre des pays membres. En outre, le ressentiment des pays de la région plane encore à l'égard du FMI sur-

ains. L'ANASE+3 doit continuer à accroître ses ressources, accroître son indépendance et améliorer ses modalités de fonctionnement. Un filet de sûreté financière efficace pour la région pourrait endiguer la contagion des chocs financiers émanant des économies individuelles et empêcher les perturbations de toucher les principaux facteurs de croissance de la région - à savoir les échanges à l'intérieur de la zone économique régionale et l'investissement. La MICM pour-

rait contribuer à réduire la dépendance des pays de l'Asie de l'Est sur l'accumulation, une forme d'auto-assurance, de réserves coûteuses qui alimentent les déséquilibres mondiaux. Dotée de plus grandes ressources et d'une meilleure structure de gouvernance, l'AMRO pourrait jouer un rôle plus actif dans la surveillance et l'observation des économies de la région, sans laquelle planent les risques d'ala moral des filets de sécurité financière. Un meilleur suivi régional contribuerait à de plus amples échanges d'information et aussi à une prise de décision plus éclairée, de sorte que la part du financement de la MICM en cas de crise qui dépend du FMI pourrait être réduite à mesure du renforcement de la capacité et de l'efficacité de l'AMRO.

L'ANASE+3 devrait viser la transformation de la MICM en un train complet de mesures régionales de sécurité financière prises en charge par l'AMRO en tant que secrétariat pourvu de moyens et de crédibilité - l'équivalent d'un Fonds monétaire de facto pour l'Asie, avec la possibilité d'admettre de nouveaux pays membres. Cependant, avant que l'organisa-

tion de la MICM et de l'AMRO soient achevées, il est souhaitable que ces organismes collaborent étroitement avec le FMI. En effet, au sommet du G20 à Cannes en novembre 2011, les dirigeants se sont entendus sur les principes d'une coopération entre le FMI et des mécanismes de financement régional, notamment sur des échanges d'information transparents et des missions conjointes. En particulier, le mode de financement entre le FMI et l'ANASE+3 devrait établir un canal régulier de communication afin de faciliter les échanges d'information et de préparer des lignes directrices concrètes de coopération et de répartition appropriée des tâches. L'établissement de principes constructifs et efficaces permettrait d'éviter le genre de conflits et de confusions à l'égard des conditions de financement pendant les crises que l'on a pu observer entre le FMI, l'UE et la Banque centrale européenne dans la zone euro. Vu les «stigmates» laissés par le FMI en Asie, il est plus qu'utile de mettre sur pied un mécanisme de cofinancement qui assure des lignes de crédit de précaution sans imposer des politiques conditionnelles aux pays membres admissibles au financement.

Les pays de l'Asie ont tiré les enseignements de leur propre crise régionale dans les années 1990, de même que de la crise actuelle de la zone euro, notamment que la gestion effective des flux internationaux de capitaux nécessite des initiatives nationales, régionales et internationales bien conçues. Pour parer efficacement aux crises, les pays de l'Asie de l'Est doivent poursuivre leurs efforts d'amélioration du filet régional de sécurité financière et des mécanismes de contrôles, tout en renforçant leur coopération avec le FMI.

* Conseiller principal du président de Corée du Sud Project Syndicate



LES PAYS DOIVENT POURSUIVRE LEURS EFFORTS D'AMÉLIORATION DU FILET RÉGIONAL DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE ET DES MÉCANISMES DE CONTRÔLES.

tout ceux encore mécontents du rôle qu'elle a joué lors de la crise financière de l'Asie 1997-1998. L'activation conditionnelle aux critères du FMI pour la majorité des emprunts pourrait rendre ses pays peu enclins à demander l'aide de la MICM.

La capacité limitée de contrôles et d'observations économiques de la MICM est également un défi. L'an dernier, l'ANASE+3 a établi une agence d'observation régionale, le Bureau d'études macroéconomiques de l'ANASE+3 (AMRO), pour suivre les économies régionales, déceler d'éventuelles faiblesses et aider aux prises de décision de la MICM. Il n'est pas certain cependant si ce bureau d'étude est doté de toute la capacité ou de l'expertise requise pour suivre de manière effective les économies de 13 pays. En fait, les pays de l'Asie de l'Est pourraient trouver difficile l'exercice de mener une surveillance sans complaisance des politiques de chacun et d'imposer des conditions fermes.

L'exemple de la Grèce avant et pendant la crise de la zone euro montre qu'il est souvent délicat pour un pays d'imposer des conditions d'austérité à ses voi-

rait contribuer à réduire la dépendance des pays de l'Asie de l'Est sur l'accumulation, une forme d'auto-assurance, de réserves coûteuses qui alimentent les déséquilibres mondiaux. Dotée de plus grandes ressources et d'une meilleure structure de gouvernance, l'AMRO pourrait jouer un rôle plus actif dans la surveillance et l'observation des économies de la région, sans laquelle planent les risques d'ala moral des filets de sécurité financière. Un meilleur suivi régional contribuerait à de plus amples échanges d'information et aussi à une prise de décision plus éclairée, de sorte que la part du financement de la MICM en cas de crise qui dépend du FMI pourrait être réduite à mesure du renforcement de la capacité et de l'efficacité de l'AMRO.

La nouvelle brèche politique

CONFIDENTIALITÉ.

L'accord fiscal signé avec les Etats-Unis est inacceptable au regard de la souveraineté et des principes généraux du droit.

PHILIPPE NANTERMOM MAURUS ZEIER*

La Conseillère fédérale Widmer-Schlumpf a annoncé la semaine dernière la signature d'un accord avec les Etats-Unis prévoyant l'obligation de principe de livrer les noms des clients des banques, cela de manière générale. Cette démonstration de force de l'impérialisme américain est vivement rejetée par les Jeunes libé-

raux-radicaux suisses qui demandent l'adoption de nouvelles règles claires pour la négociation de futurs accords et un moratoire dans l'intervalle.

Les Jeunes libéraux-radicaux suisses s'offusquent de constater que le nouvel accord signé avec les USA prévoit la livraison de principe des noms des clients des banques suisses en fonction de leur nationalité, et non plus en fonction du lieu de conclusion du contrat. Ce projet est inacceptable au regard de la souveraineté suisse et des principes généraux du droit. Les Etats qui ont été incapables de gérer correctement leurs finances publiques font aujourd'hui les fonds de tiroir et s'avèrent prêts à violer allègrement les règles en matière de vie privée pour éviter d'entreprendre

les vraies mesures d'économie qui s'imposent. Autre souci, la méthode. A nos yeux, il est inacceptable que ces accords soient signés avant d'être publiés. Cette nouvelle forme de diplomatie secrète est totalement contraire aux valeurs démocratiques suisses et doivent être désormais interdites. Le Conseil fédéral n'a en aucun cas la légitimité pour placer le Parlement et le peuple devant des faits accomplis. Si ces accords sont bons, les négociations ne doivent pas être cachées. D'une manière générale, les règles doivent être redéfinies pour la négociation de pareils accords. L'intérêt primordial à prendre en compte doit toujours être celui du peuple suisse et les valeurs de la Confédération, au rang desquelles figure la protection de la sphère privée et des

libertés individuelles. Les intérêts des Suisses priment en tous cas sur celui des autorités fiscales suisses ou américaines. En attendant qu'un nouveau code de conduite soit adopté, les Jeunes libéraux-radicaux suisses exigent un moratoire interdisant la poursuite de négociations similaires et réfléchissent d'ores et déjà à leur possible soutien à un éventuel référendum.

* Jeunes libéraux-radicaux suisses

CETTE NOUVELLE FORME DE DIPLOMATIE SECRÈTE EST TOTALEMENT CONTRAIRE AUX VALEURS DÉMOCRATIQUES SUISSES.

SSR: le Conseil fédéral demande des progrès

La SSR devrait tenir davantage compte des autres régions linguistiques dans ses émissions d'information. Dans un rapport adopté vendredi en réponse à une demande du Parlement, le Conseil fédéral demande à la SSR de promouvoir les échanges au quotidien. La SSR remplit une fonction identitaire et intégrative importante en Suisse. Promouvoir l'échange entre les régions est une tâche centrale de son service public, rappelle le gouvernement. Or selon les études de l'Université de Fribourg (pour la télévision) et par Publicom (pour la radio), les programmes radio-TV de la SSR traitent peu les événements survenant dans les autres régions. Seule *Radio Rumantsch* fait exception, ce qui peut s'expliquer par l'exiguïté de la région et par le peu d'événements qui s'y produisent. La SSR a émis diverses réserves sur ces analyses. Selon elle, l'offre quotidienne d'information a été étudiée sur une trop courte période et les semaines spéciales guère prises en compte. Il est aussi difficile de concilier l'objectif d'une meilleure compréhension mutuelle des régions avec le respect de critères de qualité comme l'actualité ou le professionnalisme journalistique. Pour le Conseil fédéral, il n'y a pas de contradiction entre ces deux missions. La promotion des échanges entre les régions linguistiques ne doit pas être remplie uniquement au moyen de projets de grande envergure et de prestations spécifiques, l'information quotidienne doit aussi y contribuer. Depuis 2010, la société a pris des mesures, salue le gouvernement. - (ats)